



Achetez sur place ou installez votre résidence de vacances en Charente Sud

Nous proposons aux résidentiels et propriétaires des parcelles GRAND CONFORT (superficie moyenne : 100 à 200m²) avec arrivées d'eau et électricité et, évacuation des eaux usées.

Bénéficiez de l'accès à nos activités et installations tout en appréciant le cadre naturel de votre emplacement privatif délimité par des haies et profitez de votre résidence presque toute l'année !

Tarifs des emplacements résidentiels : Location annuelle 2200€ !

Frais de participation au traitement des eaux usées 150 € par an.

Nos tarifs résidentiels comprennent :

La location d'un emplacement résidentiel spacieux

L'accès à votre mobil-home ou emplacement sans restriction durant la période d'ouverture, soit sur une durée de 11 mois (dans la limite de 6 personnes)

Le stockage de votre mobil-home sur son emplacement durant la période de fermeture aux résidentiels

L'accès à toutes nos prestations (activités et animations)

Les suppléments

La taxe de séjour,

Les charges électricité (un compteur individuel sera installé et vous serez facturé selon vos consommations réelles)

Les charges d'eau (comme pour l'électricité, un compteur individuel sera installé et vous serez facturé selon vos consommations réelles)

Les bouteilles de gaz

L'accès à l'espace SPA (jacuzzi, hammam & sauna)

Les personnes séjournant dans votre hébergement et ne faisant pas partie de la liste des 6 personnes maximum inscrites au contrat résidentiel

L'installation de votre mobil-home :

Pas de droit d'entrée !

Installation, calage mise en place de la parcelle pour votre mobil-home d'occasion ou neuf :
soit 800 € TTC

Nous vous proposons également de rentabiliser votre hébergement en nous confiant la gestion des sous-locations de votre mobil-home! Vous pouvez nous confier la location de votre hébergement pour les semaines durant lesquelles vous ne l'utilisez pas (du samedi au samedi en période estivale). Nous ferons notre maximum pour louer votre résidence et assurerons l'accueil des clients et le ménage pour l'avant et l'après séjour. Dans ce cas, nous vous reverserons 60% du montant HT perçu sur l'ensemble de vos sous-locations grâce à la signature d'un contrat de gestion